

JUDO CANADA
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2025

JUDO CANADA
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 3
ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS	
État de la situation financière	4
État des résultats	5
État de l'évolution de l'actif net	6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 13



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Bureau 501
6485, rue Doris-Lussier
Boisbriand (QC) J7H 0E8
Canada
Téléphone 450 472 2828
Télécopieur 450 472 8668

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Judo Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Judo Canada (l'« organisme »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2025;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes en annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A. N. S. / S. E. N. C. R. L.**

Boisbriand, Canada

Le 28 août 2025

JUDO CANADA
 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 AU 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	3 079 978	1 844 348
Placements (note 3)	1 120 252	990 149
Débiteurs (note 4)	372 341	486 956
Frais payés d'avance	3 000	1 472
	4 575 571	3 322 925
Immobilisations corporelles (note 5)	121 085	124 736
	4 696 656	3 447 661
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	521 539	353 058
Apports reportés (note 9)	697 326	263 694
	1 218 865	616 752
ACTIF NET		
Fonds de réserve restreint en interne (note 11)	400 000	400 000
Fonds non affecté	3 077 791	2 430 909
	3 477 791	2 830 909
	4 696 656	3 447 661

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 Administrateur

 Administrateur

JUDO CANADA**ÉTAT DES RÉSULTATS**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
PRODUITS		
Sport Canada	1 902 500	2 133 007
Équipe nationale	698 306	638 111
Cotisations des membres	644 951	616 306
Revenus d'opérations	438 117	1 019 450
Comité olympique canadien	410 738	452 500
Compétitions nationales	399 044	331 622
Autres subventions	191 240	988 240
Revenus de commandites	91 809	84 496
Revenu de placements	187 965	101 249
	4 964 670	6 364 981
CHARGES		
Frais d'administration	1 059 556	954 749
Participation et développement	1 356 977	2 692 262
Haute performance / équipe nationale	2 018 755	2 296 393
	4 435 288	5 943 404
Autre produit	117 500	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	646 882	421 577

JUDO CANADA
 ETAT DE L'EVOLUTION DE L'ACTIF NET
 EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	Fonds de réserve restreint en interne (note 11)	Fonds non affecté	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	400 000	2 430 909	2 830 909	2 409 332
 EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	646 882	646 882	421 577
 ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	400 000	3 077 791	3 477 791	2 830 909

JUDO CANADA
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	646 882	421 577
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement - immobilisations corporelles	3 651	3 629
Variation de la juste valeur des placements	(125 475)	(136 416)
	525 058	288 790
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	114 615	(314 829)
Frais payés d'avance	(1 528)	30 000
Créditeurs	168 481	265 906
Apports reportés	433 632	1 229
	715 200	(17 694)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 240 258	271 096
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	(4 628)	28 675
Acquisition - immobilisations corporelles	-	(4 611)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 628)	24 064
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	1 235 630	295 160
TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 844 348	1 549 188
TRÉSORERIE À LA FIN	3 079 978	1 844 348

JUDO CANADA**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****AU 31 MARS 2025**

1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'organisme fut constitué en société en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et est une association canadienne enregistrée de sport amateur en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonéré de l'impôt sur le revenu pourvu qu'il respecte certaines dispositions de cette loi. L'objectif de l'organisme est de promouvoir et de développer le judo en augmentant le nombre d'athlètes, en améliorant les résultats internationaux et en améliorant les niveaux d'arbitrage et d'entraîneurs du Programme national de certification des entraîneurs partout au Canada.

2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Ces états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif présentes dans la Partie III du *manuel de CPA Canada* et tiennent comptes des principales méthodes comptables suivantes :

Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions de Sport Canada, du Comité olympique canadien et les autres subventions sont comptabilisées comme des produits lorsque les charges connexes sont engagées, à la condition que l'organisme soit raisonnablement certain que celle-ci se matérialisera et qu'elle se conformes aux modalités et conditions convenues.

Les cotisations des membres sont comptabilisées comme des produits sur la période à laquelle elles se rapportent.

Les produits d'équipe nationale, les revenus d'opération, les revenus de compétitions nationales, les revenus de commandites, les revenus d'intérêts et les autres produits sont constatés lorsque l'évènement a lieu ou au cours duquel les produits sont gagnés, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de placements non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

JUDO CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2025

2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ (suite)
Sport Canada et autres contributions

Les contributions reçues sont assujetties à des modalités et conditions particulières concernant l'utilisation des fonds. Les registres de l'organisme peuvent être vérifiés par les donateurs afin de déceler les cas, le cas échéant, où les montants imputés aux contributions ne sont pas conformes aux modalités et conditions convenues et qui, par conséquent, seraient remboursables au donateur. Les ajustements aux contributions des années précédentes sont comptabilisés dans l'année au cours de laquelle le donateur demande l'ajustement.

Apports reçus sous forme de fournitures

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait pu se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est réparti sur la durée de vie utile et est calculé selon la méthode et la période suivantes :

	Méthode	Période
Condominium de bureaux	Linéaire	40 ans

Dépréciation de l'actif à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité d'un actif destiné à être détenu et utilisé se mesure par comparaison de sa valeur comptable et des estimations des flux de trésorerie futurs non actualisés susceptibles de découler de cet actif. Si la valeur comptable de l'actif excède les flux de trésorerie futurs estimatifs susceptibles d'en découler, une perte de valeur est constatée, d'un montant égal à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'organisme devient parti aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'organisme a choisi de comptabiliser ses placements à la juste valeur. Les variations de juste valeur relative aux placements en actions cotées et aux placements à revenus fixes sont comptabilisées à l'état des résultats.

Les coûts de transaction des instruments financiers évalués au coût après amortissements sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

JUDO CANADA**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****AU 31 MARS 2025****2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ (suite)**

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

3. PLACEMENTS

	2025	2024
	\$	\$
Titres à revenu fixe	348 022	335 361
Actions de sociétés ouvertes	772 230	654 788
	1 120 252	990 149

Le coût des placements au 31 mars 2025 totalise 773 770 \$ (769 142 \$ au 31 mars 2024).

4. DÉBITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Comptes clients	354 958	344 580
Provision pour créances douteuses	(53 000)	(53 000)
Sommes à recevoir de l'État	70 383	195 376
	372 341	486 956

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	\$		\$	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Condominium de bureaux	146 040	24 955	121 085	124 736

JUDO CANADA**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

AU 31 MARS 2025

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 100 000 \$ qui porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,2 %, soit 5,15 % au 31 mars 2025 (7,40 % au 31 mars 2024). L'emprunt bancaire est garanti par une convention de sûreté générale et renouvelable annuellement. La marge de crédit était inutilisée aux 31 mars 2025 et 31 mars 2024.

7. CRÉDITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs et autres	488 428	328 782
Salaires et vacances à payer	28 597	20 061
Sommes à payer à l'État	4 514	4 215
	521 539	353 058

8. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE ET CONTINUITÉ

L'organisme dépend économiquement de Sport Canada, puisque durant l'année, 36 % (33 % en 2024) des revenus provenaient de cette seule source.

L'hypothèse qui sous-tend la préparation de ces états financiers est que l'organisme sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités dans un avenir prévisible. Le soutien financier continu des contributeurs sera nécessaire pour que l'organisme puisse poursuivre ses activités. Si le financement continu n'est pas obtenu, les montants réalisés pour les actifs pourraient être sensiblement inférieurs aux montants enregistrés dans les états financiers.

9. APPORTS REPORTÉS

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	263 694	262 465
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(263 694)	(262 465)
Cotisations des membres	272 326	263 694
Événements et autres	425 000	-
Solde à la fin de l'exercice	697 326	263 694

Les apports reportés représentent des ressources inutilisée qui sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

JUDO CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2025

10. CHARGES SALARIALES

Salaires de l'administration et de participation et développement	649 521	590 343
Salaires de la haute Performance / équipe nationale	560 958	538 783
	1 210 479	1 129 126

11. FONDS DE RÉSERVE RESTREINT EN INTERNE

Le fonds de réserve restreint en interne provient de sommes grevées à l'interne par résolution du conseil d'administration. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins des montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

12. RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques au 31 mars 2025. Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de changement significatif dans l'exposition aux risques de l'organisme par rapport à l'exercice précédent.

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié à sa trésorerie, ses placements et ses débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses membres et donateurs dans le cours normal de ses activités. De plus, l'organisme confie sa trésorerie et ses placements à de grandes institutions financières, ce qui diminue ce risque de crédit grâce à leur vaste réseau de clients et à leur répartition entre différents secteurs de marché et zones géographiques.

Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque, qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'organisme à un risque de flux de trésorerie. Les placements à revenu fixe exposent donc l'organisme à un risque de juste valeur.

JUDO CANADA**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****AU 31 MARS 2025**

12. RISQUES FINANCIERS (suite)**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité désigne le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'organisme gère son risque de liquidité en surveillant le solde de sa trésorerie et des flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2025, le principal passif financier de l'organisme est constitué de ses créiteurs.

Risque de prix autres

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix de marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt. Au 31 mars 2025, les placements de sociétés ouvertes représentaient 772 230 \$ ou 68,9 % (654 788 \$ ou 66,1 % en 2024) du total des placements.

13. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice à l'étude.